tion du transport au Canada commençait à l'usine ou à la ferme pour se terminer au marché intérieur ou étranger ou nous écoulons nos produits. C'est ce problème qui se pose et que le Gouvernement est appelé à résoudre. Le discours du trône ne contient pas un mot relatif à l'outillage de nos ports nationaux.

Une autre lacune de ce discours c'est qu'il n'indique aucune mesure tendant à faciliter les relations entre le capital et le travail.

A ce sujet, il y a à peine quelques semaines, les événements sont venus nous donner une grande leçon de choses. A peu de distance de la capitale des émeutes ont eu lieu, le sang a coulé et nous avons eu des morts d'hommes à déplorer. Il y a quelques années, le Gouvernement, sous l'inspiration et par l'entremise de sir William Mulock, fit voter une loi qui, dans l'idée de ses auteurs devait servir de remède dans les situations critiques. Mais cette loi paraît être incomplète, et ne pas offrir la solution désirée. Nous ne devons pas permettre dans ce pays, ces rencontres des bandes armées, dans les conflits de ce genre. Cet état de choses n'est pas tolérable. Il est déjà grandement dé-plorable quand il se produit au sujet d'une entreprise privée, mais s'il venait à se produire au sujet d'une de nos grandes entreprises publiques, toutes les affaires du pays

pourraient en être paralysées. Je n'impute de blâme ni à un parti ni à l'autre ; je ne me prononce pas sur l'affaire, mais je maintiens que les efforts du Gouvernement et de la nation doivent tendre à prévenir les émeutes, l'effusion du sang et les morts d'hommes dans les conflits de cette nature. La question est très grave et elle nous a été brutalement rappelée par les événements déplorables qui se sont produits il y a quelques semaines dans le voisinage immédiat de la capitale. J'aurais vu avec plaisir le discours du trône mentionner cette question et je me réjouirai si dans un ave-nir rapproché le Gouverenement nous fait part de son intention de déposer un projet de loi destiné à régler ces conflits, pour que la question soit au moins discutée devant le Parlement.

Quant aux autres questions que mentionne le discours du trône, nous les étudierons au meilleur de notre connaissance lorsqu'elles nous seront soumises. Je n'ai rien dit des résolutions adoptées à la conférence des premiers ministres provinciaux. Elles nous seront communiquées avec celles que le Gouvernement déposera à ce sujet et nous aurons l'occasion de les étudier. Comme je l'ai dit en commençant, nous accorderons toute notre attention, tous nos efforts et notre loyal concours à tout projet que déposera le Gouvernement, en vue d'assurer la pureté des élections, de faire disparaître la corruption et les influences illégitimes, de manière à nous procurer des élections qui seront une expression plus saine et plus juste de l'opinion des électeurs du pays.

Le très honorable sir WILFRID LAURIER (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ton du discours que nous venons d'entendre, bien qu'il ne soit, dans l'ensemble ni désagréable ni méchant, me fait craindre que j'aie bien rarement, au cours de la présente session, l'occasion de tomber d'accord avec l'honorable chef de l'opposition. Jusqu'à présent, je ne vois qu'un seul point sur lequel je puisse m'entendre avec lui, et c'est en offrant mes humbles félicitations aux honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse qui vous a été remise.

Mon honorable ami le député de Lambton (M. Pardee), avait depuis longtemps, au cours de la dernière session, établi sa réputation dans cette Chambre et aujourd'hui la sûreté de son jugement et la vigueur et la clarté de ses expressions, nous sont de nouveaux garants de ce que nous pouvons attendre de lui et des qualités qu'il possède, mais c'est avec un plaisir tout particulier que je souhaite la bienvenue dans cette Chambre à mon jeune et honorable ami de Saint-Jean-et-Iberville (M. Joseph Il est appelé à remplacer un homme d'une grande réputation, dont la Chambre se rappelle les talents de premier ordre et dont le caractère était à la hauteur des talents. Ceux qui ont été en relation avec M. Philippe Demers pendant qu'il était membre de cette Chambre approuvent l'action du Gouvernement qui, il y a quelque temps, avait décidé qu'il serait un ornement pour notre magistrature.

Je suis certain que mon honorable ami (M. R. L. Borden) admettra, bien qu'il n'en ait rien dit, que nous nous réunissons dans des circonstances tout à fait favorables. Cette année de Notre Seigneur mil neuf cent-six qui approche rapidement de sa fin, a été pour le Canada, sous plusieurs rapports, une année exceptionnelle. Même les éléments semblent s'être accordés pour en faire une année à nulle autre pareille. Elle a commencée par un hiver d'une douceur remarquable. Je dirai même que si un hiver pouvait pécher, celui-ci a péché par excès de douceur. Si l'hiver pouvait com-mettre une faute, on pourrait reprocher au dernier d'être resté au-dessus de ce que nous considérons comme l'orthodoxie climatérique. Car les Canadiens sont portés à croire que l'hiver est en reste avec nous s'il nous prive des amoncellements de neige et ne fait pas descendre le mercure au dessous de zéro. Cet hiver exceptionnel fut suivi d'un radieux printemps et d'un superbe été, et l'année finit par un automne comme la génération actuelle n'en a pas vu de pareil. L'automne canadien est célèbre et mérite cette célébrité, mais celui de cette année a été d'une beauté hors ligne; il s'est prolongé pendant des jours, des semaines et des mois, comme s'il ne quittait qu'à regret cette terre de prédilection.

Sous beaucoup d'autres rapports plus importants, les éléments nous ont été également favorables. A l'exception d'une ré-